



AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance régulière tenue le 14 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté, conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, une résolution établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025 modifié.

Les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

- 14 janvier, à 20 h
- 4 mars, à 20 h
- 6 mai, à 20 h
- 8 juillet, à 20 h
- **9 septembre, à 20 h**
- 18 novembre, à 20 h
- 4 février, à 20 h
- 1^{er} avril, à 20 h
- 3 juin, à 20 h
- 12 août, à 20 h
- 1^{er} octobre, à 20 h
- 2 décembre, à 20 h

Le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Dominique, ce 15 janvier 2025.

La greffière adjointe,

Jolyane Lamarche

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jolyane Lamarche, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint (modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2025), en affichant une copie au bureau municipal, dans le journal Le Dominquois et sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 janvier 2025.

Jolyane Lamarche
Greffière adjointe